

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA PARTICIPATION À UNE FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je m'adresse au premier ministre. Compte tenu du carnage qui a lieu au Liban, causant des milliers de morts parmi les Libanais, les Palestiniens, les Syriens et les Israéliens, quelle est la position du Canada concernant l'envoi d'une force de paix multilatérale, que ce soit un corps spécial ou détaché par l'ONU? Le gouvernement a-t-il engagé directement ou indirectement des pourparlers ou des négociations bilatérales par l'entremise de l'ONU concernant l'établissement d'une telle force de paix à laquelle notre pays participerait?

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, on ne nous a pas demandé de participer à une force de maintien de la paix, mais M. Danson, l'ancien ministre de la Défense, a dit que nous étions pratiquement les inventeurs du concept de force de maintien de la paix et si on nous le demande, si les partis en cause sont d'accord, et si pareille force peut donner des résultats, nous y participerons.

UNE PATRIE POUR LES PALESTINIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire quelle est la position actuelle du gouvernement concernant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la sécurité, donc le droit à un foyer national en Palestine?

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'hésiterais à employer le terme «autodétermination», mais je crois que les Canadiens souhaitent que nous fassions preuve de la même compassion envers les Palestiniens que nous avons toujours démontré à l'endroit des Israéliens. Nous sommes donc en faveur d'un foyer national pour les Palestiniens. C'est ce que le public attend de nous et c'est ce que nous préconisons.

* * *

LE LOGEMENT

LES HAUSSES ACCORDÉES PAR LES RÉGIES DES LOYERS PROVINCIALES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Depuis quelques jours, le gouvernement fédéral rencontre les maires des diverses villes canadiennes. Je voudrais savoir si des réunions sont aussi prévues avec les gouvernements provinciaux, en particulier au sujet des programmes de contrôle des loyers? En effet, dans ma province, les régies des loyers accordent à l'heure actuelle des augmentations de 15, 20, 35 et 40 p. 100 d'un seul coup, alors que le gouvernement essaie de nous faire accepter sa limite de 6 et 5 p. 100. Ces deux choses sont incompatibles. Le ministre a-t-il l'intention d'organiser des réunions de ce genre avec les ministres provinciaux concernés, en particulier avec celui de l'Ontario?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme les représentants des municipalités l'ont indiqué après leur réunion avec le premier ministre et le ministre des Finances hier, il y a de nombreux domaines—

Questions orales

probablement la grande majorité—où les municipalités ne peuvent agir seules et doivent tenir compte des lois provinciales. Le contrôle des loyers est, c'est évident, une question qui touche les municipalités, puisqu'elles ont certains pouvoirs dans le domaine du logement, mais ce dernier relève des provinces en vertu de la Constitution.

Comme je l'ai signalé, madame le Président, là où le gouvernement fédéral pouvait agir, comme dans le cas des projets contrôlés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous avons annoncé que les augmentations de loyer seraient limitées à 6 et 5 p. 100. Lorsque nous avons le choix, nous adoptons la règle de 6 et 5 p. 100. Là où les provinces ont compétence, elles devront prendre la décision. J'ai déjà rencontré une demi-douzaine de ministres provinciaux, et j'espère pouvoir m'entretenir avec les autres au cours des prochaines semaines. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous faisons tout ce que nous pouvons faire compte tenu de nos compétences en matière de logement.

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question directe au ministre. A-t-il l'intention de convoquer une réunion fédérale-provinciale des ministres provinciaux responsables du logement pour examiner le problème que l'augmentation des loyers crée aux personnes qui en souffriront de plus en plus à cause des restrictions salariales? J'espère qu'il répondra par l'affirmative, car ces personnes sont lésées par le réexamen des loyers et les propriétaires qui exigent des loyers plus élevés. Il faut mettre un terme à cette tendance si l'on veut que le programme des 6 et 5 p. 100 soit équitable.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je viens de dire au député que j'ai déjà eu des entretiens avec six des ministres provinciaux responsables du logement, et j'ai l'intention de voir les autres d'ici quelques semaines. Nous avons abordé de nombreux sujets de nature générale. Quant au gouvernement fédéral, il a un peu de latitude, de sorte que la SCHL a annoncé que la hausse des loyers ne dépassera pas le plafond des 6 et 5 p. 100. Comme on le sait, la Société canadienne d'hypothèques et de logement est en mesure de le faire parce qu'elle impose la limite des 6 et 5 p. 100 à ses employés. Le gouvernement fédéral a montré qu'il peut prendre des dispositions pour protéger les personnes qui habitent ces logements locatifs. Nous espérons que les provinces et les municipalités s'inspireront de l'exemple du gouvernement fédéral et agiront en conséquence.

● (1200)

LE RÉGIME CANADIEN DE RENOUVELLEMENT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre responsable du logement. La seule mesure du gouvernement en faveur des 500,000 Canadiens qui doivent renouveler leurs prêts hypothécaires semble être le Régime canadien de renouvellement hypothécaire qui prévoit une subvention maximale de \$3,000 pour ceux dont les intérêts hypothécaires dépassent 30 p. 100 du revenu brut. La ministre sait ou devrait savoir que la SCHL reçoit actuellement près de 60 demandes par jour. La Société a les mains liées parce que le gouvernement n'a pas donné de suite législative à la proposition qu'il a